



Affaire suivie par :
Delphine VAISSE
Tél 04.42.93.88.50
Mél :
delphine.vaisse@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en
Provence cedex 1

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU** le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- VU** le procès-verbal établi par le jury Académique en date du 10 avril 2024, au titre de la session 2024

ARRÊTÉ

Article 1 : sont déclarés admis au titre de la session 2024 du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive par la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP CAPPEI), les personnels enseignants de l'académie d'Aix-Marseille dont les noms suivent :

Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Département
CARLIER	CARLIER	Cécile	Bouches du Rhône
CHABAUD	CHABAUD	Aimon	Vaucluse
DELCASSO	DELCASSO	Alban	Bouches du Rhône
DUPUIS	DUPUIS	Emilie	Vaucluse
GEBEIL	GEBEIL	Antoine	Bouches du Rhône
HAVARD	HAVARD	Aurélie	Bouches du Rhône
ICART	ICART	Cécile	Bouches du Rhône
LERAT-FROSSARD	LERAT	Audrey	Bouches du Rhône
MANZON	MANZON	Julien	Bouches du Rhône
MEDINA Y SALAS	SALVAI	Marta	Bouches du Rhône



Nom de famille	Nom d'usage	Prénom	Département
MOSCA	MOSCA	Patrice	Vaucluse
PITIOT	PITIOT	Séverine	Bouches du Rhône
RAOUX	RAOUX	Guillaume	Bouches du Rhône
ROBERT	ROBERT	Mélanie	Bouches du Rhône

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, et les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Aix en Provence, le 11/04/2024

Pour le recteur et par déléguation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN